

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 7 avril 2022
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 33

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 13/04/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/04/2022 (accusé de réception du 12/04/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Rapport annuel du médiateur de la ville de Quimper pour 2021

—————

Le médiateur de la ville de Quimper soumet à l'assemblée délibérante son rapport pour l'année 2021.

Par délibération du 24 janvier 1997, le conseil municipal a décidé d'instituer la fonction de médiateur.

Par délibération n°50 du 10 décembre 2020, monsieur Joseph Laé a été nommé médiateur de la ville de Quimper, et ce pour une durée d'un an renouvelable.

Conformément à ses missions décrites dans la délibération précitée, le médiateur doit adresser à madame la maire un rapport sur ses activités.

Vous trouverez ci-joint le rapport annuel correspondant pour l'année 2021.

Le conseil municipal en prend acte.